

Patrice FAURE
Préfet
Préfecture
Place du Général de Gaulle
BP 501
56019 VANNES Cedex 9

Saint-Avé, le 4 décembre 2020

Ref: C/2020/127/CC

Monsieur le Préfet,

J'ai reçu à ma permanence le lundi 30 novembre 2020, le collectif Berder Ensemble.

Un long feuilleton que celui de cet îlot si cher à de nombreux Morbihannais qui ont eu l'occasion de s'y rendre. Aujourd'hui, trois sujets méritent votre attention :

Hervé Pellois

*Député du
Morbihan*

*Membre de la
commission des
finances*

- 1) Le sentier côtier de cette propriété privée n'aurait pas été correctement entretenu depuis la tempête Alex du 2 octobre dernier. Il serait impraticable en l'état de ce fait, ce qui motive une succession d'arrêtés municipaux interdisant l'accès aux promeneurs. En conséquence, il conviendrait de rappeler au propriétaire de l'île ses obligations d'entretien des arbres et des abords du chemin et de le mettre en demeure de réaliser les travaux.
- 2) Le propriétaire semble avoir transformé l'un des bâtiments disposant d'une AOT et nommé "pêcherie" en résidence privée. En cela, il se serait mis en infraction en ne respectant pas l'usage strictement lié à la mer de ce bâtiment. En conséquence, le renouvellement de son AOT qui échoit au 31 décembre 2020 ne devrait pas intervenir.
- 3) Le propriétaire, pour préserver l'intimité de sa résidence secondaire évoquée ci-dessus, aurait modifié le tracé du chemin côtier afin d'éloigner les promeneurs. Cet acte semble tout à fait illégal.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce dossier.
Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes
sentiments les meilleurs.

Bien à vous

Hervé Pellois
Député du Morbihan